



INSTITUT SAINT-JOSEPH
Association sans but lucratif

55, Rue Gustave Boël – 7100 La Louvière
www.isjla Louviere.be

La Louvière, le 26 septembre 2013

CPa/20132014/LL/rg/17

Concerne : **Stage d'observation**

Madame, Monsieur,

Vous n'êtes pas sans savoir que les stages d'observation en quatrième année recommencent dès ce mois d'octobre.

Pour pouvoir les réaliser, l'élève doit avoir 16 ans et l'accord écrit des parents.

La durée de ces stages est de 15 jours ou 30 services.

Est considéré comme service le repas de midi **ou** le repas du soir.

Ils seront organisés pendant les périodes de vacances scolaires et durant les week-ends

La maison de stage est exclusivement choisie par l'établissement scolaire. Vous avez reçu dès le début de l'année scolaire le règlement d'ordre intérieur de l'école hôtelière dans lequel vous trouverez tous les renseignements concernant les stages.

Afin de marquer votre accord ou pas, nous vous demandons donc de remplir le talon joint à cette lettre et de nous le faire parvenir par votre enfant.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


L. Lefèvre
Directeur – Mandataire PO

R. Garin
Responsable stages 4ème



INSTITUT SAINT-JOSEPH
Association sans but lucratif

55, Rue Gustave Boël – 7100 La Louvière
www.isjla Louviere.be

TALON À REMETTRE À M. GARIN POUR LE LUNDI 7 OCTOBRE 2013 AU PLUS TARD.

Monsieur et Madame

autorise / n'autorise pas*

ma fille / mon fils.....

élève en quatrième année technique / professionnelle*

à effectuer un stage d'observation durant l'année scolaire 2013/2014.

Fait à Le2013

Signature des parents

*** Biffer la mention inutile**